

PER
R-243

243



ÉDIFICE DESJARDINS

La Revue

DESJARDINS



Vol. XXV — N^{OS} 8-9

Août-Septembre 1959

BILLET

L A lettre est datée du 29 novembre 1954 ; cette journée-là, comme toutes les autres, a été remplie du travail quotidien, souvent pénible. Mais la maman ne se couchera pas avant d'avoir écrit à son fils, jeune missionnaire qui vient de partir pour l'Afrique.

Et, à onze heures du soir, elle s'installe au bout de la table pour tracer, d'une main plus habile à raccommorder des hardes qu'à écrire, les lignes destinées à celui qu'elle doit aimer plus que les autres parce qu'aujourd'hui il est loin... et qu'il est prêtre.

Qu'il devait être beau, ce soir-là, le visage ridé de maman qui n'a eu peur ni des années ni du travail ! Son front ridé, le regard encore perçant, elle écrit d'une écriture ronde, à peine appliquée, parce qu'elle laisse parler son cœur, la belle lettre qui suit et que je vous livre telle quelle, après quelques corrections de grammaire.

29 novembre, 11 heures du soir.

Mon cher enfant,

C'est l'heure habituelle de nos causeries : en ce moment, je suis seule avec toi ; ta bonne lettre si attendue est arrivée ce soir. Joies et pleurs se mêlent, mon petit, cela fait déjà si longtemps que nous t'avons vu. Le bon Dieu est bien bon de nous aider. Oh ! que cela a été dur : tous les jours étaient comptés : le dernier dimanche, le dernier lundi... Quand tu es monté te coucher, ton dernier soir, je te regardais monter... Mon Dieu, aidez-nous ; cela faisait si mal !

Le lendemain à la messe, ta dernière ici, je disais toujours la même chose : « Mon Dieu, je vous le donne, faites qu'il soit un saint missionnaire, qu'il fasse votre volonté en tout. »

Je disais toujours la même chose.

Ta dernière bénédiction, mon cher enfant, je ne l'oublierai jamais !

Quand tu as déposé les ornements dans la caisse-chapelle, je pensais ne pouvoir tenir. Il le fallait pourtant, pour toi et tous les autres. Et quand M... a sorti la petite caisse-chapelle, le cœur me faisait bien mal ; je disais : « Vous aussi, mon Dieu, vous vous en allez. »

Il faut bien garder cela en dedans, et faire figure, et répondre à des banalités. Je me suis mise à regarder l'horloge ; encore une heure, trois quarts d'heure...

Soudain, tu arrives près de moi, et tu me dis : « Bonjour, Maman. »

Mon Dieu, mon petit gars !

Pour vous, mon Dieu !

Henri, je ne voulais pas te dire tout cela ; excuse-moi.

Ton père et moi, nous allons souvent au salon voir le Sacré-Cœur (ton autel est encore là) et renouveler notre offrande.

J'ai ramené Notre-Dame de la Confiance dans ma chambre : ton père et moi,

(Suite à la page 128)

NOTRE COUVERTURE. — (Photo : Service de ciné-photographie.)



La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXV, Nos 8-9

QUÉBEC

Août-Septembre 1959

Sommaire

| | PAGE |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Billet..... | JOS. TURMEL..... 122 |
| Éditorial : La situation aujourd'hui..... | C. VAILLANCOURT..... 123 |
| Notre ancien président : M. J.-Abel Marion..... | C. VAILLANCOURT..... 126 |
| Nombres-indices des prix à la ferme..... | 126 |
| Le fondateur du mouvement coopératif d'Antigonish est mort..... | C. VAILLANCOURT..... 127 |
| Groupe de dirigeants des Credit Unions..... | 127 |
| M. l'abbé Adélar-J. Couture..... | 128 |
| Congrès des Caisses scolaires à Saint-Hyacinthe..... | LUCIEN PILON..... 129 |
| La coopération refait l'homme et le libère..... | P.-É. CHARRON..... 130 |
| Non seulement de cœur, mais de bouche..... | 131 |
| Les stocks de beurre..... | 131 |
| Le Canada : Un exemple de la place de la coopération dans un pays en développement..... | 132 |
| La promotion de l'épargne chez les jeunes travailleurs..... | 133 |
| In Memoriam..... | 134 |
| Étudiants étrangers..... | ROSARIO TREMBLAY..... 134 |
| Gaspillage, luxure et boisson (suite)..... | J.-MARIE BÉGIN, C.S.S.R..... 135 |
| Les faillites commerciales en 1958..... | 137 |
| La production de véhicules automobiles..... | 137 |
| Service de renseignements..... | 138 |
| Consultation légale..... | LE CONSEILLER JURIDIQUE..... 139 |
| Pour ou contre..... | JOS. TURMEL..... 139 |
| Les 10 commandements du sociétaire..... | 140 |

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | |
|--------------------------------------------|--------|
| Pour les caisses et leurs sociétaires..... | \$1.50 |
| Pour les autres..... | \$2.00 |

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, Inc., Québec.



Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Editorial



La situation aujourd'hui

AU début de la deuxième grande guerre, chaque soir, le regretté Louis Francœur donnait, sur le réseau français de la radio, une causerie fort intéressante et écoutée de tous. Cette causerie était intitulée : *La situation ce soir*.

Nous inspirant de ce thème, nous écrivons cet article que nous intitulerons : *La situation aujourd'hui*.

En 1958 et au début de 1959, on a parlé d'inflation, de régression, de chômage. Aujourd'hui, les travailleurs sont en nombre plus élevé que jamais, le nombre des chômeurs ayant diminué considérablement. Il semble que l'inflation n'a pas augmenté durant les cinq premiers mois de l'année. L'activité économique a repris de l'élan. Mais voici que, depuis deux mois, le coût de la vie, qui avait baissé, s'est remis à monter : d'après l'indice des prix, en avril dernier, il a été de 125.4%, en mai de 125.6%, et de 125.9% en juin. Si le coût de la vie continue à monter dans la proportion des deux derniers mois, nous touchons, le mois prochain, un sommet non encore atteint.

Nos exportations pour les six premiers mois de l'année 1959 se sont élevées à \$2,416,700,000., soit \$35,400,000. de plus que durant le premier semestre de 1958. Cette hausse d'exportations s'adresse surtout aux États-Unis ; tandis qu'au Royaume-Uni ainsi que dans les parties du Commonwealth et les autres pays du monde nos exportations vont en diminuant, ce qui est attribuable, prétend-on, au coût élevé de nos marchandises.

Par contre, nos importations pour les quatre premiers mois de l'année 1959 étaient de \$1,774,700,000., tandis que pour les

quatre premiers mois de l'année 1958 elles s'élevaient à \$1,638,500,000. C'est dire que nos importations ont augmenté beaucoup plus que nos exportations au cours du premier trimestre de cette année.

Il y a un autre point à souligner : les taux d'intérêt sont à la hausse et les bons du Trésor se vendent à un prix encore inégalé.

Pendant que le coût de la vie augmente, une chose nous frappe particulièrement : le prix de la nourriture a diminué. L'indice en janvier 1959 était de 122.3% et, en juin, de 119.1%, tandis que pour les autres items il était de 127.8% en janvier dernier, et de 129.0% en juin. C'est là une situation troublante : la marchandise du cultivateur, l'ouvrier de la terre, se vend à rabais ; lui qui est obligé de travailler de dix à quinze heures par jour, sinon davantage, beau temps mauvais temps, est le premier frappé.

Disons en passant que le cultivateur qui veut se protéger a un excellent et peut-être unique moyen à sa disposition : qu'il entre dans les mouvements coopératifs bien organisés. Ces organismes pourront diriger sa production de façon aussi efficace que possible, et il y trouvera non pas une solution parfaite à tous ses problèmes, mais au moins une protection adéquate.

Le nombre de maisons familiales mises en chantier a diminué de façon assez notable, comparé aux années antérieures. Cependant, étant donné l'inflation et le coût excessif des matériaux, le montant d'argent prêté a été plus élevé. Une maison qui coûtait \$10,000., il y a quelque temps, en coûte aujourd'hui \$12,000. et \$12,500. ; c'est pourtant la même maison. Voilà

pourquoi le nombre d'habitations mises en chantier depuis quelques mois est moins élevé que les années dernières.

Les ventes d'automobiles ont augmenté considérablement, soit de 15.3% pour la période de janvier à mai 1959, pour se chiffrer à 231,644 véhicules, contre 200,905 au cours des mêmes mois en 1958. Est-ce un signe de progrès? est-ce un signe d'inquiétude pour les gens un peu raisonnables?

Le crédit à la consommation a monté de 3% au cours du mois de mai 1959, pour atteindre \$1,029,500,000. En avril il était de \$1,000,500,000. Il est cependant de 2.3% moins élevé qu'un an auparavant, alors qu'en mai 1958 il était de \$1,053,600,000.

Quant aux dépôts d'épargne dans les institutions bancaires comme dans les Caisses populaires, il y a eu augmentation considérable durant les premiers mois de l'année 1959, mais en mai dernier ces dépôts d'épargne dans les Banques ont baissé de \$35 millions, alors que dans le mois précédent ils avaient augmenté de \$62 millions. C'est là un fait qui devrait nous inciter à être plus prudents dans les prêts.

On dirait qu'un vent de folie passe partout. Les gens veulent avoir immédiatement toutes les commodités possibles, et pour y arriver combien s'endettent sans compter! Nous craignons que cette hausse qui s'est opérée depuis le printemps et que les Américains appellent *boom* soit « en voie », comme le dit le chroniqueur financier de *La Presse*, M. Eugène Lafond, « d'épuiser les réserves de vigueur et de préparer la prochaine crise dont l'échéance ne peut être bien éloignée ». Même si cette crise arrivait, elle ne se produirait pas comme celle de 1929, car elle ne sera pas le dégonflement des valeurs de la bourse, ces dernières étant à la baisse depuis plusieurs mois.

Les Banques ont beaucoup de demandes d'emprunt, elles sont obligées de ralentir dans ce domaine. À la fin de mai 1959, les prêts commerciaux au Canada s'élevaient à \$5,864 millions, soit \$93 millions plus élevés qu'à la fin d'avril et \$797 millions de plus que le 31 mai 1958.

Les prêts à demande et à court terme ont augmenté de \$36 millions au mois de mai 1959 au total de \$183 millions, mais ils étaient de \$164 millions de moins qu'à la même date l'an dernier.

Quant aux prêts hypothécaires faits par les Banques, ils sont passés de \$846 millions à la fin de mai 1959, contre \$835 millions le 30 avril dernier. Au 31 mai 1958 ils étaient de \$631 millions.

En regardant tous ces chiffres, on est porté à croire que la situation n'est pas mauvaise. Peut-être, mais à condition que le *boom* n'aille pas trop loin et que l'inflation ne vienne pas détruire la valeur de notre monnaie; à condition aussi que ce *boom* ne provoque pas le retrait de l'argent des Banques et des institutions d'épargne et de crédit.

Après avoir considéré la situation, ne perdons pas le nord, envisageons l'avenir dans ses perspectives les plus réalistes. Que les gérants et les dirigeants de nos Caisses populaires se rappellent toujours qu'ils doivent rester dans l'esprit des Caisses populaires et n'entrer dans aucun domaine spéculatif. Quand bien même un emprunteur viendrait à votre Caisse et promettrait la lune, ne le croyez pas, les voyages interplanétaires ne sont encore qu'une hypothèse.

Soyez prudents dans vos prêts: un sociétaire vient demander un emprunt à votre Caisse populaire, sous prétexte qu'il veut réparer sa maison, mais l'amélioration qu'il veut faire consiste à agrandir sa propriété pour en faire une auberge; on y vendra de la boisson, source presque indubitable de désordres. Nous avons quelques cas qui nous ont été soumis où des emprunteurs ont eu des prêts de Caisses populaires sous de fausses représentations; aujourd'hui ils ne peuvent rembourser leurs emprunts parce que d'une maison privée ils ont fait une hôtellerie, ils ont dépensé tout le montant emprunté pour agrandir la maison.

Ajoutons une autre considération dans la situation d'aujourd'hui: le flot d'argent étranger qui entrait dans notre pays, ces dernières années, a diminué depuis quelques mois. Nos exportations de blé ont baissé, tandis que pour les autres pays producteurs,

tels les États-Unis, l'Argentine, l'Australie, les exportations ont augmenté. L'Angleterre vient d'ouvrir ses portes aux marchandises venant des États-Unis et du Canada, mais la plupart des économistes disent que cela ne corrigera à peu près rien, parce que le prix de nos marchandises est plus élevé que celui en vigueur en Angleterre et les autres pays d'Europe.

Nous venons de parler de crédit. Il est peut-être le point névralgique de notre économie. Quand on vit au-dessus de ses moyens on ne peut faire que faillite. D'après certains économistes, le crédit au Canada et aux États-Unis égale 10% du revenu familial, tandis qu'en France il est même au-dessous de 0.5% ; ce qui veut dire que chez nous c'est l'inflation, et que la

France prend les moyens pour redresser son économie. Vivre au-dessus de ses moyens c'est s'en aller à la ruine, dit-on ; c'est vrai dans tous les domaines : domaine personnel comme pour l'État. Occasionnellement, sauf pendant la guerre, l'État peut dépenser plus que ses revenus, mais à condition qu'il envisage la situation et qu'il sache à l'avance qu'à brève échéance les revenus permettront de combler le déficit ; autrement, c'est spéculer avec l'avenir, et Dieu seul sait ce qu'il sera.

Telle est, pour nous, la situation aujourd'hui.

L. Vaillancourt

Apparaît sur cette photo (que nous devons à la gracieuseté du département des Pêcheries de notre province) Cap-aux-Meules, îles de la Madeleine. Cap-aux-Meules est dans la paroisse de Lavernière, qui a sa Caisse populaire depuis 1948. Elle a, aujourd'hui, un actif d'un demi-million de dollars et compte plus de 1,200 sociétaires.

On peut voir, de gauche à droite : réservoirs de la Coopérative d'électricité, bureaux et entrepôts de la Coopérative centrale des pêcheurs, bureaux et entrepôts de la Coopérative de transport maritime et aérien (C.T.M.A.), aréna de Cap-aux-Meules, usine de Gorton-Pew (fish blocks), centrale de la Coopérative d'électricité, plan de halage pour barges de pêche, entrepôt frigorifique, usine à glace, bureau du département des Pêcheries, Garage Clarke (agence de G.M.), Hôtel Central, réservoirs Esso Imperial, ateliers de poisson de la Coopérative centrale des pêcheurs, quatre fumoirs à hareng de la même coopérative, bureaux et garages des Entreprises de l'Est, Ltée, et, sur la colline, tour fédérale du Marconi sans-fil.



Notre ancien président : M. J.-Abel Marion

LE 27 mai dernier, M. J.-Abel Marion, alors président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, adressait à la Fédération sa résignation à la présidence de cet organisme. Sa lettre se terminait ainsi :

« . . . Inutile de vous dire que ce n'est pas sans un certain déchirement que je prends congé d'une œuvre qui m'a toujours tenu à cœur et que j'estimerai toujours comme la plus belle tant au point de vue organisation qu'au point de vue des services rendus. »

Nous ne pouvons laisser s'opérer ce départ sans rappeler le beau et magnifique travail accompli par M. Marion depuis un grand nombre d'années. M. Marion a été mêlé à toutes nos difficultés du début de l'organisation de la Fédération des Caisses populaires Desjardins. Il s'est donné corps et âme pour la cause qu'il aimait et qu'il continue d'aimer. Il a été pour la Fédération et pour toutes les Caisses populaires un appui éclairé, ne craignant pas de mettre au service des Caisses populaires toute son énergie, sa force et son vouloir pour main-



tenir l'organisme des Caisses populaires dans la bonne direction et permettre à ces dernières de se développer, de grandir.

C'est avec regret que les dirigeants de la Fédération se sont rendus à la demande de notre ancien président. M. Marion dit dans sa lettre que ce n'est pas sans un certain déchirement qu'il prend congé d'une œuvre qui lui

a toujours tenu à cœur. Veuillez croire, cher M. Marion, comme je vous le disais dans ma réponse, que les dirigeants de la Fédération ont ressenti ce même déchirement, mais si vous nous quittez de corps je sais que vous serez toujours avec nous d'esprit, et il en sera de même pour nous.

En reconnaissance de tous ses services et pour que nous ne perdions pas contact avec notre ancien président, les membres de la Fédération des Caisses populaires Desjardins ont élu M. Marion directeur honoraire à perpétuité.

Merci, cher M. Marion, de votre dévouement, du travail généreux que vous avez consacré à l'œuvre des Caisses populaires. Nous en garderons un souvenir impérissable.

Permettez-moi d'ajouter mon souvenir personnel et ma profonde gratitude pour l'amitié sincère et constante que vous m'avez témoignée. Aux jours de succès comme aux moments de difficultés, vous avez été l'ami fidèle et loyal. Je ne l'oublierai jamais.

C. VAILLANCOURT

Nombres-indices des prix à la ferme

L'INDICE réuni des prix des denrées et services utilisés par les cultivateurs canadiens a avancé de 3.2% de janvier à avril pour s'établir à 250.8 (1935-1939 = 100). Il était à 245.3 en avril 1958. Le coût de la vie dans les fermes étant exclus, l'indice réuni a progressé de 4.9% de janvier à avril (258.8 contre 271.4) et surpassait de 2.9% l'indice d'avril 1958 (263.7).

L'indice de l'équipement et des matériaux a progressé de 1% (220.3 en avril contre 218.2 en janvier), les hausses des matériaux de construction, des aliments pour animaux et des semences ayant été les principaux responsables.

L'indice du coût de la vie agricole pour tout le pays est passé de 219.4 en janvier à 220.0 en avril et surpassait de 1% l'indice d'avril 1958 (217.8). Les indices

régionaux ont accusé les mêmes tendances. Les indices du vêtement, du combustible, de l'équipement ménager, des soins de santé et celui de l'alimentation reculait.

◆ ◆ ◆

« Qu'est-ce qu'une grande vie? Un grand rêve de jeunesse réalisé dans l'âge mûr. »

— R. P. A. EYMIEU

Le fondateur du mouvement coopératif d'Antigonish est mort

MONSEIGNEUR MOSES M. COADY, qu'on peut appeler à juste titre « le fondateur et le père du mouvement coopératif d'Antigonish », est décédé le 28 juillet 1959, à l'âge de 77 ans.

Monseigneur Coady était l'âme vivante et vibrante de ce mouvement coopératif. De toutes les parties du monde on vient à Antigonish étudier la coopération. Avec Monseigneur MacDonald, il a commencé à insuffler aux pêcheurs ce mouvement sauveur, et il a donné aux mineurs de l'île du Cap-Breton le sens des responsabilités ; grâce à son initiative, nombre de petites gens malheureux et déprimés ont appris le sens des valeurs physiques et morales.

Monseigneur Coady, ph.d., est l'auteur du fameux livre : *Master of their own destiny*, qui a été traduit en français et édité en plusieurs milliers d'exemplaires sous le titre *Maître de son propre destin*.



Tous ceux qui ont entendu même une seule fois Monseigneur Coady donner une conférence ont été enthousiasmés et conquis par

sa voix chaude et convaincante, par ses exemples réalistes, ses images frappantes. Mais il ne se contentait pas de parler, il travaillait, il se dévouait. Il s'est donné pour les siens et pour toute la classe travailleuse, il a fait dans le domaine de la coopération en général ce que M. Desjardins a accompli dans son œuvre des Caisses populaires. L'un et l'autre se sont épuisés en travaillant pour leurs concitoyens, l'un et l'autre sont morts à la tâche.

Monseigneur Coady est disparu physiquement, mais son souvenir restera bien vivant parmi tous les coopérateurs de chez nous et du monde entier. Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé et parce qu'il a mis en pratique cet enseignement du Christ : « Vous vous aimerez les uns les autres. Vous vous aiderez les uns les autres. »

C. VAILLANCOURT

GRUPE DE DIRIGEANTS DES « CREDIT UNIONS »

Des dirigeants de Credit Unions de l'Ontario sont venus récemment étudier sur place, à l'édifice Desjardins, le système de la compensation des ordres de paiement et des chèques tel qu'opéré par l'entremise de nos Caisses centrales ou régionales. L'honorable C. Vaillancourt, gérant de la Caisse centrale Desjardins de Lévis et de la Fédération des C.P.D. de Québec, et ses collaborateurs, leur ont donné les renseignements et les explications désirés.

Avant de prendre l'avion qui devait les ramener à Toronto, la délégation que dirigeait M. J. Best, gérant de l'Ontario Cooperative Credit Society, s'est rendue à la Caisse populaire de Saint-Yves, à Québec, pour voir comment s'opérait localement la compensation des ordres de paiement et des chèques.

La photo ci-dessus reproduite nous indique les personnes présentes à cette rencontre : M.M. R.-V. Laliberté, vice-président de la Caisse ; J.-Léon Cantin, directeur-gérant ; Rosario Trem-

blay, chef-inspecteur de la Fédération ; J.-P. Langlois, de l'Assurance-Vie Desjardins ; J.-M. Gagnon, gérant de la Caisse populaire de Lévis ; Jacques Martin, de l'Assurance-Vie Desjardins ; Jean Sansfaçon, président de la commission de crédit ; Eugène Chalifour, propriétaire du Centre d'achat de Sillery, où est la Caisse populaire Saint-Yves. Le groupe ontarien était composé de : M.M. G. McKerracher, de la Canadian Westinghouse Employees ; E. Harman, de la Terminal Credit Union, Ltd. ; Reta McGregor, de la Farm United Employees' Credit Union, Limited ; Ralph Gibson, de la Canada Packers Employees' C.U.L. ; V. Roy, de la Clinton Community, C.U.L. ; M. Bridly, de la Linton Community ; Kay Sonmor et C. Way, de la John English Employees' C.U.L. ; J. Wales, de la Christie Employees ; B. Lake, de la Cagedo Employees' ; J. O'Meara, de la Lourdes Parish ; J. Best, gérant, et son épouse, et R. et E. Nesbitt, de l'Ontario Cooperative Credit Society.



Monsieur l'abbé Adélar-J. Couture

LES coopérateurs de langue française du Canada ont tenu leur congrès annuel au Manitoba du 22 au 27 juin dernier. Une cinquantaine de délégués des Fédérations coopératives provinciales des secteurs français de l'Est et de l'Ouest ont participé à ce congrès coopératif itinérant.

La Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec y était représentée par M. Gérard Rivard, agronome, président de l'Union régionale de Trois-Rivières, et administrateur de la Fédération ; M. Alfred Rouleau, directeur général de l'Assurance-Vie Desjardins, accompagna M. Rivard (qui donna une causerie sur le budget familial).

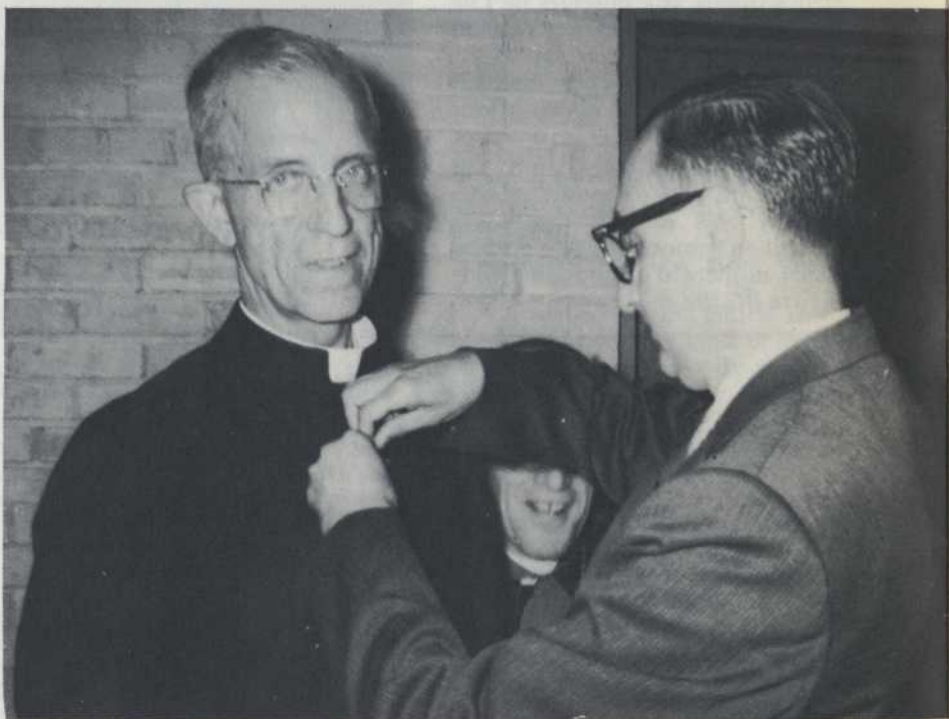
Les congressistes visitèrent plusieurs coopératives et Caisses populaires au cours de leur périple à travers les centres français du Manitoba et rencontrèrent des milliers de coopérateurs à l'occasion des assemblées et des manifestations qu'ils firent, chemin faisant, notamment à Saint-

Boniface, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Malo, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Anne des Chênes. Ils profitèrent de leur passage à Winnipeg pour visiter les coopératives à caractère provincial ou interprovincial qui y ont leur siège social. Ils reçurent un bel accueil des coopérateurs de langue anglaise qui les dirigent.

Son Excellence M^{gr} Maurice Baudoux, archevêque de Saint-Boniface, et l'hon. Marcel Boulée, secrétaire provincial du Mani-

vince. Le Conseil canadien de la coopération (qui groupe les coopérateurs de langue française du Canada) a voulu reconnaître officiellement la précieuse contribution de l'abbé Couture au mouvement coopératif canadien en lui décernant la haute décoration de l'Ordre canadien du Mérite coopératif.

M. Martin-J. Légère, président du Conseil canadien de la coopération, après avoir déclaré que c'était la première fois qu'une



BILLET

(Suite de la page 122)

nous avons dit notre rosaire tous les jours pour que tu fasses un bon voyage.

J'ai téléphoné à P... et à J...; ils sont venus hier, ils vont t'écrire, chez G... aussi.

L... m'a écrit; chez V... m'avait téléphoné le soir, le 16, que V... était partie pour Montréal.

J'ai reçu le 16 une lettre de J. B... avec \$5. dedans; il partait pour Baie-Comeau. Quand P... ira à Québec, je le lui donnerai.

Bonne nuit, mon cher enfant, et tout pour Jésus par Marie.

Excuse-moi, j'écrirai mieux une autre fois.

MAMAN

Ah! la bonne maman si semblable à la mienne, à la vôtre!

La vieille maman qui n'oublie rien et nous regarde toujours comme si nous étions tout petits, de son regard profond joyeux, honnête et pur.

Parvenus à l'âge d'homme, on croit reconnaître la voix de notre maman redire avec Victor Hugo:

« Prenez garde à ce petit être;

Il est bien grand; il contient Dieu. »

JOS. TURMEL

toba, ont participé à la séance de clôture à Saint-Boniface. Ce fut l'occasion d'une belle manifestation d'estime et de reconnaissance envers M. l'abbé Adélar-J. Couture (dont la famille fut de Saint-Nicolas de Lévis), grand apôtre et leader du mouvement coopératif, en particulier des Caisses populaires, dans le Manitoba. L'influence considérable qu'il a exercée dans le monde coopératif excède depuis longtemps les limites de sa pro-

telle décoration était décernée, se dit fier de la remettre à « l'un des personnages qui ont le plus contribué à l'essor et au rayonnement de la coopération, non seulement au Manitoba, mais aussi dans plusieurs autres régions du pays. »

Nous sommes heureux de féliciter M. l'abbé Adélar-J. Couture et de rendre hommage à cet apôtre ardent de la coopération, à ce bâtisseur de Caisses populaires et de coopératives dans l'ouest canadien.

Congrès des Caisses scolaires à Saint-Hyacinthe

POUR la première fois dans l'histoire des Caisses scolaires, l'Union régionale de Saint-Hyacinthe organisait un congrès des responsables à Saint-Hyacinthe, le 13 juin dernier.

Plus de 150 élèves, garçons et filles, venus de 20 localités différentes, s'étaient donné rendez-vous ce jour-là pour venir ensemble étudier le problème de l'épargne scolaire.

Sur 93 caisses scolaires que compte l'Union régionale de Saint-Hyacinthe, 68 étaient représentées. La plus forte délégation a été celle des 6^e, 7^e et 10^e années.

Les invités se sont divisés en 4 groupes, rural et urbain ; pour le bénéfice de la discussion nous avons permis aux congressistes de se mêler afin que l'on sache comment ça se passe à la campagne comme à la ville. Cependant, chacun des groupes était organisé de façon à conserver leur identité propre.

Le moniteur de chaque groupe était un adulte tandis que le secrétaire était choisi parmi les responsables.

Nous pouvons dire que la discussion a été vive et animée. Les étudiants connaissaient le problème et plusieurs ont fait des suggestions très heureuses. Les secrétaires avaient pris des notes et leur compte rendu a été des plus intéressants. Parmi ceux qui se sont présentés au micro, on ne pouvait pas distinguer s'ils étaient de la campagne ou de la ville. Tous avaient une facilité d'expression et un maintien irréprochable.

Parce que nous avons invité les garçons et les filles, on nous avait dit qu'il pourrait y avoir de la surveillance à faire. Si on savait comment nos jeunes se sont comportés, je suis assuré que les parents et les responsables de l'enseignement en seraient fiers.

De toute façon, l'expérience

que nous avons tentée à Saint-Hyacinthe a été très heureuse et les responsables des Caisses scolaires par cette rencontre ont pris conscience de l'importance de leur rôle. Ils ont réalisé aussi qu'ils n'étaient pas les seuls à se dévouer pour une si noble cause.

Lorsque les buts de l'épargne scolaire ont été énumérés, on a constaté que ce n'était pas une affaire d'argent mais plutôt une de formation et de renseignement sur la valeur et le bon emploi de l'argent. C'est la répétition d'un acte qui crée l'habitude et si cette habitude est bonne, on enrichit le caractère de celui qui la pratique.

À l'item des vœux, on a demandé qu'il y ait deux congrès par année ; un au début de l'année scolaire et un autre à la fin ; que ces congrès soient tenus dans des endroits différents dans le diocèse afin de permettre à chaque région d'être en évidence ; que plus de réclame soit faite pour annoncer la tenue de chaque congrès afin d'alerter davantage l'opinion publique ; qu'une semaine de l'épargne soit organisée avec des conférenciers choisis parmi les élèves ; qu'un repré-

sentant de l'Union régionale visite plus souvent les écoles pendant l'année scolaire pour faire comprendre aux étudiants le rôle que doit jouer l'épargne scolaire dans leur vie ; qu'il y ait des affiches publicitaires plus nombreuses en faveur de l'épargne scolaire.

CONSIDÉRATIONS PERSONNELLES

Ce congrès a été pour plusieurs d'entre nous une occasion unique de connaître ce que les jeunes pensaient du mouvement de l'épargne à l'école. Ils savent bien que c'est une bonne chose et ils ne demandent qu'à être encouragés. Plus nous nous occuperons de les stimuler, plus nous réussirons à les gagner à la cause. La jeunesse est prête au sacrifice et à l'effort à la condition que nous la guidions dans ce chemin.

Hitler offrait à la jeunesse la conquête du monde par le sacrifice, le travail et la persévérance. C'est bien par le sacrifice, le travail et la persévérance que l'on peut atteindre un but. Qu'est-ce qu'on entend dire aux jeunes dans certains milieux : « Dépêche-toi à t'instruire pour gagner



de l'argent » et c'est ce matérialisme qui entre dans le cœur de l'étudiant et qui l'accompagne toute sa vie. Heureusement qu'il y a des mouvements d'action catholique comme la J.A.C., la J.E.C., la J.O.C. et d'autres semblables, sans oublier bien entendu les Caisses scolaires qui apprennent aux jeunes à pratiquer les vertus chrétiennes et à les faire pratiquer par leurs semblables.

Il faudra s'occuper davantage de l'épargne scolaire si l'on veut que notre jeunesse devenue adulte se rappelle les moyens que nous lui avons donnés pour réussir. De plus, j'ajouterai que le sort

de nos Caisses populaires est lié de près à celui de la Caisse scolaire. Les déposants scolaires d'aujourd'hui ne devraient-ils pas être demain les sociétaires et les membres dirigeants de Caisses populaires ?

Nos gérants de Caisse populaire devraient réaliser pendant qu'il est encore temps qu'il faut s'occuper de l'épargne scolaire. On entend quelquefois dire que les Caisses scolaires c'est beaucoup d'ouvrage, que ça ne paye pas, etc. . . . Pourtant, lorsqu'on se donne la peine de regarder les chiffres des Caisses dont l'actif est en progression, on devrait s'en-

quérir des services qu'elles dispensent. Dans la plupart des cas ces dernières ont des Caisses scolaires organisées.

La Caisse scolaire est excellent médium de publicité. Elle bâtit des assises solides pour la Caisse populaire. Les parents deviennent sympathiques à la Caisse populaire parce que l'on s'occupe de leurs enfants.

Souhaitons que d'autres congrès des Caisses scolaires, même sur le plan provincial, s'organisent dans l'intérêt de notre jeunesse.

LUCIEN PILON,
inspecteur-propagandiste.

La coopération refait l'homme et le libère

MONSEIGNEUR COADY, dont on déplore la perte, avait une foi extraordinaire dans le peuple. Il voyait dans l'homme du peuple des vertus qui, s'il en était bien conscient, pourrait lui permettre de réaliser dix fois plus que ce qu'il croyait pouvoir faire, selon sa propre expression. Et il disait et répétait sans cesse qu'il appartenait aux éducateurs d'aider les petites gens à prendre conscience de leurs puissances cachées, à apprécier justement « le riche héritage du passé et à les exprimer eux-mêmes par des œuvres » où ils se réaliseront eux-mêmes, où ils s'épanouiront.

Et c'est dans le domaine économique par le truchement de la coopération que cette utilisation des puissances et vertus des classes besogneuses devait d'abord se faire, pour les faire passer ensuite à d'autres sphères d'activité. Il l'a écrit tant de fois, et on peut le vérifier dans son livre *Maître de son propre destin*, où il fait l'histoire du mouvement d'Antigonish qui s'emploie à faire l'éducation du peuple par la coopération économique : « *La coopération donnera aux gens du peuple une certaine indépendance économique, mais elle va leur rendre un*

service encore bien plus grand. Elle va les rendre capables de manœuvrer efficacement les autres forces qui devraient jouer dans une société démocratique. L'entraînement que va recevoir son esprit par la réalisation de ce programme le rendra en même temps digne de la société nouvelle ainsi créée. Son activité intellectuelle en sera stimulée ; d'où une plus grande attention aux affaires civiques. La coopération refait l'homme en même temps qu'elle le libère : quoi de plus important aujourd'hui ? La civilisation occidentale est fondée sur deux idées jumelles : le droit de propriété privée et la faculté assurée à chacun d'exercer sa liberté et son initiative personnelle. Or, à force d'insister sur ces choses, on a failli les détruire entièrement. Notre système économique, fondé sur la propriété privée, a presque complètement enlevé aux masses populaires toute véritable propriété ; il a produit ainsi des millions de prolétaires. De même, quelques centaines de mille individus sans scrupules ont enlevé au reste d'entre nous l'initiative personnelle. La mécanisation de l'industrie a fait disparaître toute possibilité pour l'ouvrier d'exprimer sa valeur indi-

viduelle et d'exercer son initiative. Il est impossible à l'homme qui travaille huit heures par jour dans une industrie « taylorisée », de faire valoir ses talents. Il n'a qu'un petit geste à faire et, à force de le répéter, il devient un simple automate. La division du travail et la spécialisation sont nécessaires et resteront probablement des caractères permanents de l'industrie moderne. Il faut donc trouver, pour restaurer la personnalité, quelque autre activité qui donne la chance de s'exprimer. Les ouvriers modernes, blasés par l'éternel roulement de la tâche quotidienne, pourront consacrer leur intelligence et leurs loisirs à la création et au gouvernement d'entreprises coopératives.

« *Une fois réintégrés parfaitement, grâce à la coopération, dans leur rôle de citoyens, les gens du peuple peuvent prendre part à d'autres genres d'activités sociales qui s'ensuivent logiquement.* »

P.-É. CHARRON



« *Ceux qui souffrent et partagent sont en général plus profondément humains que les égoïstes heureux.* »

— A. de SAINT-EXUPÉRY

Non seulement de coeur, mais de bouche...

À LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JEAN-BERCHMANS DE MONTRÉAL

SI ce n'est la certitude d'accomplir une besogne utile aux siens et, par voie de conséquence, utile à lui-même, qu'est-ce qui peut bien guider un commissaire de crédit, un conseiller de surveillance, un administrateur de Caisse populaire, à remplir cette tâche d'officier, non seulement un an, mais cinq, dix, quinze ans ?

Une compensation en argent pour le travail effectué et le temps consacré ? — Aucun officier ne reçoit « une vieille cent » !

La vanité d'occuper une charge d'officier ? — Bien naïf qui s'attendrait à recevoir honneur plutôt que critique pour cette tâche obscure, la plupart du temps ignorée.

L'officier de Caisse n'a vraiment, comme salaire ou récom-

pense, que l'approbation de sa conscience devant un travail utile, honnêtement accompli.

Et pourtant, je suis d'avis que ce phénomène de générosité humaine n'est pas si fréquent qu'on ne doive faire effort pour le mettre en lumière de temps à autre.

C'est l'excellente habitude qu'a prise la Caisse populaire Saint-Jean-Berchmans, une Caisse qui a de bonnes origines puisqu'elle a été fondée par Alphonse Desjardins lui-même, le 13 juin 1915.

À la Caisse Saint-Jean Berchmans l'on a établi la coutume de rendre hommage aux administrateurs qui « servent » depuis quelques années. Ainsi, tout récemment, on honorait, à l'occasion de leurs quinze années de service bénévoles, deux membres du conseil d'administration, MM. Lionel Lajoie et Georges Marcotte.

M. Lajoie a été commissaire de crédit pendant deux ans, depuis le 24 janvier 1944, et administrateur pendant treize ans.

M. Marcotte est administrateur depuis onze ans, après avoir été commissaire de crédit quatre ans durant.

Le souper et la soirée récréative organisées en témoignage d'appréciation réunissaient les deux familles, leurs amis, les officiers, des sociétaires.

Il faut saluer le geste (ce n'est pas le premier) de la Caisse populaire Saint-Jean-Berchmans qui contribue à faire fleurir au sein de nos Caisses un plus vif esprit de fraternité.

Il est bon de remercier intérieurement les gens qui se dévouent pour leurs semblables, il vaut mieux encore le faire savoir tout haut de temps à autre.

Les stocks de beurre

LES stocks de beurre de fabrique et de fromage cheddar dans neuf villes canadiennes, le 1^{er} août, étaient plus considérables qu'un an plus tôt, tandis que ceux des œufs en entrepôts frigorifiques l'étaient moins. Voici quels étaient ces stocks, le 1^{er} août : beurre, 63,331,000 livres (46,864,000 un an plus tôt) ; fromage cheddar, 22,828,000 (22,735,000) ; et œufs, 96,000 caisses (100,000).

Le 1^{er} août, les stocks de beurre de fabrique étaient plus importants qu'un an auparavant dans six des neuf villes : Québec, 6,477,000 (5,731,000) ; Montréal, 28,470,000 (23,050,000) ; Toronto, 5,813,000 (2,402,000) ; Winnipeg, 15,286,000 (7,746,000) ; Regina, 1,555,000 (1,366,000) ; Saskatoon, 1,414,000 (1,329,000) ; Edmonton, 2,189,000 (2,325,000) ; Calgary, 786,000 (969,000) ; et Vancouver, 1,341,000 (1,946,000).

Le président de la Caisse populaire Saint-Jean-Berchmans ; M. Georges Langlois, à l'extrême gauche, et le gérant, M. G.-A. Jobin, remettent un souvenir à MM. Georges Marcotte et Lionel Lajoie, en signe d'appréciation pour leurs quinze années de service au conseil de la Caisse populaire de Saint-Jean-Berchmans.



Le Canada : un exemple de la place de la coopération dans un pays en développement

Le Bureau international du travail, qui a sa section de la coopération, a fait une étude très intéressante sur les tendances essentielles de la coopération dans le monde ; du moins, il a tenté, avec les informations statistiques générales et les documents qu'il a recueillis et quelques exemples choisis, de faire un tableau de la situation et des tendances essentielles actuelles de la coopération dans le monde.

À l'intention de nos lecteurs qu'intéresse la coopération, nous reproduisons ici ce qui, dans cette étude, concerne le Canada, et qui est paru dans le numéro de juin 1959 de la Revue internationale du travail.

L'ÉVOLUTION de la coopération au Canada est intéressante à suivre car ce pays est, depuis vingt ans, en pleine expansion économique ; sans que sa structure ait fait l'objet de changements fondamentaux, la coopération a-t-elle suivi le mouvement général d'expansion économique ? Dans quels secteurs s'est-elle particulièrement développée ?

Les constatations suivantes sont suggérées par le tableau III, où figurent un certain nombre de données de base sur le Canada.

Entre 1939 et 1956, les coopé-

ratives ont vu leur nombre s'accroître d'une fois et demie environ. Mais celui de leurs membres s'est accru de 2.3 fois. Par suite, le nombre moyen d'adhérents « patrons » (1,115,412) peut être rapproché pour 1956 du chiffre total de la population agricole (dernier chiffre donné par le recensement de 1951 : 2,827,732) et rurale totale (5,381,176). Comme les « patrons » représentent en général une famille d'agriculteurs, on peut sans hésitation affirmer qu'une grande partie des agriculteurs canadiens sont membres des coopératives.

Le produit national brut est 5.3 fois ce qu'il était en 1939 ; le revenu global des agriculteurs, de 3.7 fois (la différence correspond au fait que c'est surtout en s'industrialisant que le Canada a, durant les deux dernières décennies, augmenté son revenu national) ; l'ensemble des affaires faites par les coopératives agricoles, de 5.4 fois. On peut en conclure que la part des affaires traitées par les coopératives agricoles, non seulement s'est accrue à mesure que le produit national augmentait, mais encore qu'elle s'est accrue plus vite que le produit national brut. Une décomposition des affaires traitées par les coopératives entre ventes de produits pour le compte des agriculteurs et achats faits par ces derniers montre que les ventes ont augmenté de 4.2 fois, ce qui correspond à l'ordre de grandeur des chiffres donnés pour le produit national brut et le revenu des agriculteurs, mais aussi que les achats faits par les agriculteurs par le canal de leurs coopératives étaient multipliés par 12.4. Ceci montre la place grandissante des coopératives dans l'approvisionnement des agriculteurs en produits de toutes sortes.

Quelle est la tendance générale qui s'exprime par ces chiffres ? Dans le cadre de l'économie dynamique d'un pays en pleine transformation et en plein développement, la coopérative a su s'adapter aux nouvelles tâches et aux nouveaux problèmes ; l'efficacité des organisations coopératives s'est montrée largement comparable à celle des entreprises commerciales privées, et surtout la coopération a su s'étendre dans les zones en rapide développement ; elle a peu à peu rempli un vide économique, elle s'est imposée même dans les secteurs où elle était faible avant la guerre et où elle a pu conquérir une

TABLEAU III
LA COOPÉRATION ET L'ÉCONOMIE NATIONALE AU CANADA, 1939-1956¹
(En millions de dollars)

| | 1939 | 1956 | Taux d'augmentation |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------------------|
| Produit national brut | 5,636 | 30,098 | 5.3 |
| Revenu agricole | 716.1 | 2,667.1 | 3.7 |
| Commerce de détail | 2,577.6 | 14,298 | 5.6 |
| Chiffre d'affaires total des coopératives agricoles | 201.7 | 1,019.8 | 5.1 |
| Chiffre d'affaires fait par les coopératives pour la commercialisation des produits agricoles | 180.7 | 750.6 | 4.2 |
| Chiffre d'affaires fait par les coopératives pour l'approvisionnement des agriculteurs | 20.4 | 258.8 | 12.5 |

Source : Dominion Bureau of Statistics : *Canada Year Book* ; Department of Agriculture : *Cooperation in Canada, 1957*.

1. Le nombre des membres des coopératives agricoles canadiennes de 486,589 en 1939 à 1,115,412 en 1956, soit 2.3 fois plus. Le nombre des coopératives a passé de 1,352 à 2,041, soit un accroissement de 50%.



LA PROMOTION DE L'ÉPARGNE CHEZ LES JEUNES TRAVAILLEURS

Cette photo ci-dessus reproduite nous fait voir quelques-uns des délégués de la J.O.C. nationale qui sont venus rencontrer les dirigeants de notre Fédération des Caisses populaires de Québec en assemblée plénière le 28 mai dernier. M. Jean-Marc Lebeau, président national de la Jeunesse ouvrière catholique canadienne, a présenté, à cette occasion, un mémoire sur la situation économique des jeunes travailleurs et leur comportement vis-à-vis l'économie et l'épargne. Il a fait appel à l'appui de la Fédération des Caisses populaires dans le travail d'éducation des jeunes travailleurs à l'économie qu'entend poursuivre la J.O.C. canadienne en tentant d'amener les jeunes travailleurs à devenir sociétaires des Caisses populaires et à déposer régulièrement au Service d'établissement des Caisses populaires. M. Émile Girardin et l'hon. sénateur C. Vaillancourt, respectivement président et gérant de la Fédération, ont assuré les délégués de la collaboration de la Fédération et des Unions régio-

nales des Caisses populaires avec la J.O.C. dans ce travail combien nécessaire et urgent d'éducation des jeunes travailleurs à l'économie en vue de les aider à se préparer un bel avenir.

Apparaissent sur la photo, de gauche à droite, première rangée : M. Paul-Émile Charron, assistant-secrétaire de la Fédération ; M. l'abbé Émile Turmel, secrétaire de la Fédération ; M. Émile Girardin, président ; l'hon. sénateur C. Vaillancourt, gérant ; Rév. Père P.-E. Pelletier, o.m.i., aumônier national de la J.O.C. canadienne ; deuxième rangée : M. Gilles Gagnon, trésorier national et responsable national du mouvement d'épargne des jeunes travailleurs ; M. Jean-Guy Beaudet, responsable permanent de la J.O.C. du diocèse des Trois-Rivières ; M. Jean-Marc Lebeau, président national ; M. Yvon Comtois, responsable de la J.O.C. de Joliette ; M. Jean-Pierre Tremplé, secrétaire diocésain de la Société Saint-Jean-Baptiste et trésorier de la J.O.C. de Saint-Hyacinthe.

place importante ; tout ceci peut être de grande importance pour les pays en voie rapide de développement économique.

CONCLUSIONS

La situation florissante de la coopération rurale au Canada et aux États-Unis, pays dans lesquels la libre entreprise est l'un des fondements de la vie économique et sociale, mérite d'être soulignée, car elle montre les immenses possibilités d'adaptation des formules coopératives aux structures de la vie des gens. Dans ces pays, la coopération ne s'oppose pas aux entreprises privées : elle est elle-même entreprise privée, et elle entre en compétition dans le monde rural avec les autres entreprises, quelle que soit leur forme ou leur structure,

sur le plan de la productivité.

Dira-t-on alors que la coopérative est une entreprise comme les autres aux États-Unis ? Certes, ce sont ses aspects pratiques qui sont mis au premier plan, mais il n'est que de lire les rapports annuels des grandes coopératives agricoles pour se rendre compte du soin qu'elles apportent à tenir leurs « patrons » au courant des affaires, à recueillir leurs avis... et leurs votes. En retour, les membres s'occupent très activement des entreprises coopératives, assistent aux assemblées générales, font les sacrifices financiers nécessaires pour en assurer la prospérité. La coopérative est aujourd'hui la forme moderne de l'entraide sociale qui a été, depuis l'arrivée des premiers immigrants, l'une des caractéristiques de la vie rurale des États-Unis.

Au Canada, pays en plein développement économique, celui de la coopération suit, quelquefois dépasse, le rythme de la croissance nationale. Elle s'adapte étroitement aux nécessités de l'expansion économique et elle remplit le « vide de structure économique » de la zone en développement, surtout lorsqu'il s'agit des zones rurales. Elle constitue la forme naturelle d'organisation dans les zones agricoles. Grâce à sa puissance déjà ancienne, le problème de la disponibilité de capitaux ne se pose pas avec la même acuité que dans les pays sous-développés, lesquels ne disposent pas de richesses accumulées par plusieurs générations et de ressources techniques. Aussi, peut-elle s'étendre sans plus de difficultés que celles rencontrées par les entreprises concurrentes.

IN MEMORIAM

M. LUCIEN AUTHIER

M. Lucien Authier, secrétaire-gérant de la Caisse populaire de Saint-Césaire de Rouville, est décédé, le 14 juillet 1959, après une maladie assez longue.

Gérant de la Caisse populaire depuis mai 1947, il n'a cessé de se dépenser pour bien servir ses concitoyens. Il appartenait à presque toutes les organisations paroissiales de Saint-Césaire et il était réputé pour sa générosité et son grand cœur.

Au début de 1947, il avait accepté la gérance d'une Caisse de \$13,000. d'actif avec un salaire de \$1. par année. L'actif de cette Caisse excède \$465,000. aujourd'hui.

Nos vives condoléances à son épouse et à ses 4 enfants.

M. ALFRED DUPÉRÉ

Monsieur Alfred Dupéré, vice-président de la Caisse populaire de Saint-Sauveur, Québec, est décédé. Il a rempli la fonction d'administrateur pendant 35 ans. Les coopérateurs auront sans doute une pensée pour cette âme généreuse qui a si bien servi la cause coopérative.

Nos condoléances à la famille éprouvée.

M. PATRICK FITZGERALD

La Caisse populaire de Cranbourne (Dorchester) a perdu un de ses dévoués conseillers de surveillance, en la personne de M. Patrick Fitzgerald, décédé le 19 mai dernier. M. Fitzgerald a agi comme membre du conseil de surveillance pendant neuf ans. Assidu aux réunions de son conseil, il contribua ainsi à la bonne marche de la société et fut un précieux collaborateur.

À la famille du défunt, la Revue offre ses sincères condoléances.

M. WILFRID MICHAUD

La Caisse populaire de Sainte-Françoise (Rivière-du-Loup) déplore le décès de son président, M. Wilfrid Michaud, qui était administrateur de la Caisse depuis sa fondation en mars 1940. C'était un coopérateur très dévoué et qui jouissait de l'estime et de la confiance de ses compatriotes.

Nos condoléances à la famille cruellement éprouvée.

M. P.-D. PÉRIGNY

La mort de M. P.-D. Périgny, survenue le 13 août après quelques jours de maladie, crée un grand vide non seulement dans sa famille mais aussi au sein de la population de la ville de l'Épiphanie. Il avait toujours fait preuve d'un grand dévouement envers toutes les bonnes causes.

Coopérateur convaincu, il était le gérant fondateur de la Caisse populaire de l'Épiphanie. De plus, M. Périgny était un des fondateurs de l'Union régionale de Joliette dont il occupa le siège présidentiel du 21 novembre 1951 au 12 novembre 1953.

Nos vives condoléances à la famille.

M. PHILIPPE RENAUD

La Caisse populaire de Saint-Joachim de Montmorency vient de perdre un de ses plus dévoués commissaires de crédit en la personne de M. Philippe

Renaud. M. Renaud était commissaire de crédit depuis le 24 mai 1950 et était âgé de 54 ans et huit mois.

Il a fait preuve de dévouement et de beaucoup de compréhension pendant qu'il fut au service de la Caisse populaire.

* * *

M. et M^{me} Frank Jean, qui occupent la gérance de la Caisse populaire de Ragueneau, Saguenay, ont eu la douleur de perdre leur petite fille dans des circonstances tragiques. Le 23 juin dernier, jour de la distribution des prix, l'enfant revenait de l'école, lorsqu'elle fut frappée par une automobile et projetée 45 pieds plus loin : fracture du crâne, épaule cassée. Transportée à Hauterive, la petite blessée mourut quinze minutes avant son arrivée à l'hôpital. Elle était âgée de sept ans et onze mois.

À M. et M^{me} Jean, à leurs enfants, nos très vives condoléances.

Étudiants étrangers

SIX étudiants de l'Indonésie, de la Birmanie et de Ceylan visitaient, ces jours derniers, la Fédération des Caisses populaires Desjardins et des coopératives de la région :

A. S. Abdullah, 27 ans, diplômé du Collège agricole de Bukittinggi, Indonésie. Il est actuellement le chef régional du Service des pêcheries maritimes de Palembang-Bangkulu, de la province du Sumatra sud.

Tin Aung, 28 ans, bachelier ès arts de l'université de Mandalay, et est devenu, après son étude en droit, en 1952, assistant registraire des coopératives. Il s'intéresse principalement aux finances et à l'éducation coopérative.

U. Chit, 48 ans, diplômé en sciences et de l'École d'entraînement coopératif. Il a été en charge de 10 coopératives de consommation depuis 1952 ; maintenant, il est responsable de 29 sociétés dont trois coopératives agricoles pour le Département gouvernemental de coopération.

H. Bandaranayaka, 50 ans, est assistant commissaire du développement coopératif de Ceylan. C'est un diplômé de Trinity College, Kandy, Ceylan.

Saw Myint, 42 ans, diplômé de l'École supérieure. Il a travaillé pour

le Département de la coopération de 1935 à 1942 et de nouveau depuis 1948. Il est devenu le nouvel assistant registraire de la section des pêcheries pour les sociétés coopératives.

Jahja Senawat, 30 ans, diplômé du Collège agricole, il a été, depuis avril 1956, le chef régional de deux districts indonésiens de pêcheries maritimes. Il a toujours été attaché à ce Département depuis les cinq dernières années à des fonctions diverses.

Les visiteurs se sont rendus vendredi le 31 juillet, à Saint-Anselme (Dorchester) pour y visiter les différentes coopératives.

Le 3 août, ils ont visité, dans l'avant-midi, la Fédération des Caisses populaires, l'Union régionale de Québec et la Caisse centrale Desjardins de Lévis, la Caisse populaire de Lévis, l'Assurance-Vie Desjardins et la Société d'assurance des Caisses populaires et, dans l'après-midi, le Conseil de la Coopération du Québec et le Service de l'économie rurale du ministère provincial de l'Agriculture.

Ces techniciens font un séjour d'étude de quelques mois au Canada grâce au plan Colombo auquel notre pays participe.

ROSARIO TREMBLAY

Gaspillage, luxure et boisson... (suite)

C'EST une sinistre trilogie. Un drame en trois tableaux où chacun évolue comme il peut.

Avec la grâce de Dieu, pour les uns, le dénouement est heureux. On s'en tire avec quelques peurs passagères, avec quelques plumes en moins. Mais on sort vivant de la bataille.

Pour les autres, c'est plus tragique.

Il y en a même qui resteront marqués pour la vie par les folies de leur jeunesse, d'une jeunesse débordant sur l'âge mûr et se mêlant parfois de façon assez mystérieuse avec la vieillesse. Ne parlons pas de l'éternité. C'est un domaine qui nous échappe. La miséricorde de Dieu est immense, infinie. Jésus, qui, de son vivant ici-bas, a trouvé au fond de lui-même des pardons pour la pécheresse publique, pour la femme adultère et pour le larron pénitent, en a bien encore en réserve, au ciel, pour les abuseurs de notre génération et pour ceux de l'avenir.

Tous ceux qui, de façon plus ou moins pharisaïque, jettent la pierre à notre jeunesse moderne, minée, rongée par la luxure, à la jeunesse brûlant du feu de l'impureté, d'une impureté qui les tient par le dedans et leur sort par les yeux et la bouche, auront peut-être des surprises, au seuil du paradis.

Ils ouvriront peut-être de grands yeux.

Rien de souillé, sans doute, n'entre dans le ciel.

Mais, il est écrit aussi : « En vérité, je vous le dis, les publicains et les femmes de mauvaise vie vous précèdent au royaume de Dieu. » (MATT., XXI, 31.)

Il suffira seulement à nos dénonciateurs modernes, à nos actuels pointeurs de doigt, de vivre un peu vieux, dans leur orgueil et leur suffisance à peine voilés pour que le tour de passe se réalise !

Ne prophétisons pas. Ce sera bien assez de constater.

Prenons plutôt le fait brutal, tel qu'on peut le constater : *Nos jeunes font la vie.* Mais prenons-le tel qu'il est, avec des nuances individuelles à l'infini, depuis la lutte généreuse, constante et à peu près parfaite des uns, jusqu'au lâchage à peu près total des autres, qui tombent dès qu'ils ont les deux pieds dans l'occasion, ou qui n'essaient même

pas de repousser une tentation. C'est comme ça que se pose le problème, avec toute une gamme de tons, de demi-tons, de quarts de tons, selon les personnes. Prenons-le, dis-je, tel qu'il est et non pas comme voudraient le généraliser ceux dont le mal est d'exagérer. C'est tellement simple et si peu vrai de jeter les hauts cris : Jeunesse pourrie ! toute notre génération est contaminée !

La coopération dans la joie.

(Photo : Service de Ciné-photographie.)



LA POLITIQUE DU MYSTÈRE A RÉGNÉ

Avouons que, là-dedans, nous, les adultes, les parents, les éducateurs, nous avons notre responsabilité.

Nous avons fait le silence, un silence pudibond, autour de la question.

Pas seulement autour de la question, mais autour des questions de nos enfants.

On est gêné de parler. C'est si délicat. On n'a pas les mots. On ne guette pas la chance, pour la saisir par les cheveux. Et l'enfant grandit, petit gars, petite fille, un peu comme la vie le pousse. Bientôt, le bambin d'hier, si ouvert avec papa, maman, si plein de tendres confidences, se ferme, se durcit. Un mur vient de commencer à s'ériger au sein de la famille.

Les parents, là-dessus, se sont formé une drôle de conscience : Mon petit n'est pas comme les autres. Voyez ! Les enfants d'un tel et d'une telle, ce qu'ils sont délurés ! C'en est même scandaleux ! Mais, mon gars, mais ma fille ? Je m'en occupe, moi ! Comme tout cela ressemble, Seigneur ! à la célèbre phrase de l'Évangile : « Mon Dieu, je te rends grâce de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes... » (LUC, XVIII, 11.)

Ou bien, on s'est dit comme j'ai entendu moi-même des parents le murmurer : il ne sait rien. Tant mieux. Il aura toujours du temps pour apprendre.

Le mystère autour des mystères de la vie.

La politique a peut-être été valable, aux temps anciens.

Mais, dans nos temps modernes, aux maisons étroites où rien ne peut se cacher, du moins pour bien longtemps, dans nos temps où les conversations d'adultes sont si peu réservées, disons le mot, si crues, dans nos temps où les gravures des maisons comportent souvent beaucoup d'osé et de nu, dans nos temps où abonde la littérature obscène, dans nos temps où la TV apporte aux enfants des images réservées aux adultes, cette politique est périmée. La curiosité de l'en-

fant est piquée. Ce que vous lui cachez aujourd'hui, il le saura demain sur la rue, il le verra de ses yeux, ou de petits compagnons, trop évolués, plus évolués que leur âge peut-être, le lui révéleront de façon brutale, malsaine.

Je ne dis pas que vous devez, sous prétexte de ne pas tomber dans un excès, l'excès du silence, vous jeter tête baissée dans un autre excès, celui des révélations inconsidérées, non dosées. Je dis qu'il faut faire quelque chose et que les parents en sont les premiers responsables. Les autres éducateurs ne peuvent jouer qu'un rôle de suppléance. Et encore c'est un pis-aller. Finies les histoires de « sauvages » ! Fini le temps des cigognes et des feuilles de chou !

L'initiation sexuelle doit se faire graduellement, selon les besoins.

L'éducation sexuelle — qui est bien autre chose que l'initiation — est affaire de toute la période de la formation.

Mais sortons des principes. Ils sont d'ailleurs plus faciles à prêcher à l'abstrait qu'à pratiquer au concret. Et venons-en à autre chose, puisqu'il n'y a certes pas là-dedans qu'un problème de taciturnité.

AVONS-NOUS UN TEMPÉRAMENT DIFFÉRENT DES AUTRES PEUPLES ?

On dira peut-être : Il n'y a rien à faire. C'est dans notre tempérament.

Si vous parliez de tempérament d'individus, comparés les uns aux autres, par exemple, du tempérament de Joe ou de Paul (les noms sont fictifs et choisis au hasard !), à la rigueur, je comprendrais. Il y a des natures plus sensibles, plus facilement émotives, plus passionnées, bien que nous soyons tous tributaires de la même vieille nature humaine et dépositaires des suites de l'unique péché originel.

Mais si vous essayez de comparer de supposés tempéraments de peuples, de collectivités, alors, je n'y suis plus. Les peuples passionnés sont-ils au nord où le

froid provoque en général des réactions violentes ? Sont-ils au sud, près des tropiques, où la chaleur favorise le laisser-aller, la légèreté ? Bien fin, qui me répondra avec justesse.

Je pense plutôt qu'il n'y a pas de tempéraments de peuples.

Il n'y a que des prédispositions d'hommes, bonnes ou mauvaises.

Et encore peut-on difficilement les jauger.

Il y a tellement d'impondérables.

Partout sur la terre, partout dans le monde, il y a des gens vertueux, qui nous surprennent par leurs efforts pour se tenir debout. Il y a, un peu partout, des forts, des généreux, des athlètes de la pureté corporelle. Il y en a aussi de tous les âges.

Comme il y a d'ailleurs partout des gens sans résistance, des faibles, des moralement diminués.

Voyez ça !

Ils s'excusent, ils essaient de se justifier, ou on essaie de le faire pour eux, s'ils sont trop cyniques pour se cacher !

On dit des jeunes, alors : Il faut que jeunesse se passe !

On dit des adultes aux passions indomptées : C'est la vie !

On rit des « vieilles cheminées ». On dit des vieillards : Il a gardé dans sa vieillesse toute la verdeur de sa jeunesse ! ou : Voyez donc ! Le feu qui couve sous la cendre !

Enfin, par ailleurs, il y a des lutteurs contre les penchants du 6-9, comme on dit couramment, en faisant semblant d'être des mathématiciens avertis. C'est en somme le grand nombre des humains, sans doute, avec des nuances à l'infini. Allez donc me démêler tout ça ! L'écheveau est indébrouillable.

UN MANQUE GÉNÉRAL D'ÉDUCATION DES VERTUS DE FORCE, DE PRUDENCE, DE TEMPÉRANCE

Encore une fois, revenons au fait : nos jeunes font la vie.

Le mystère jusqu'ici gardé explique un peu le fait.

L'âge, les passions, le milieu assez avarié, l'expliquent un peu aussi.

Je pense que nous ne prendrons définitivement les dimensions du problème qu'en recourant au manque de formation des vertus de force, de prudence, de tempérance.

Commençons par cette dernière. Et s'il vous plaît, ne confondez pas la tempérance dont je parle, habitude d'user selon les données de la raison et de la foi de toutes les choses d'ici-bas, avec cette forme populaire de tempérance que représente pour nos gens l'usage plus ou moins modéré des liqueurs alcoolisées. La tempérance, l'avons-nous inculquée à la génération dont nous avons la responsabilité devant Dieu et devant les hommes? Notre tempérance, ç'a été de tout leur donner, de ne les priver de rien, de tout leur permettre, de tout les laisser faire, ces pauvres petits, attendu qu'il n'y a pas de péché! Et nous voudrions que, gavés de tout jusqu'à l'âge des passions, ils sachent subitement résister à tout, tout se refuser, se dominer, maintenant qu'ils se transforment et ne comprennent plus!

La prudence, la leur avons-nous apprise, en face des dangers? Et comment la leur apprendre, si nous ne la connaissons guère nous-mêmes? Ne sommes-nous pas de trop habituels imprudents, qui répètent, à haute voix, les yeux fermés: Il n'y a pas de danger! Il n'y a pas de mal à ça! aussi longtemps qu'ils n'ont pas les deux pieds dans le pétrin.

La force? Ils connaissent bien la force physique, celle du boxeur, celle du lutteur, dont ils savent le poids, la taille et le nom, dont ils connaissent surtout les victoires, les championnats. Mais ça leur permet, dirait-on, d'oublier la force morale, celle des héros et des saints. Ils ont peur de l'effort, nos enfants, eux qui se vantent d'être forts à la natation, au rugby, au baseball, au hockey, être « Monsieur Hockey » de leur village, de leur école, leur suffit, trop souvent. Et comment se vaincraient-ils eux-mêmes, si nous ne le leur avons pas appris, ni par nos conseils, ni par l'exemple de notre vie?

* * *

La génération qui suit ne peut normalement pas être meilleure que celle qui précède. Ne comptons pas sur les miracles de Dieu. Cessons de nous plaindre sur les mœurs légères du temps présent. Les nôtres, nos mœurs, si nous pouvions nous en souvenir, étaient-elles tellement meilleures?

Aidons seulement ceux dont nous avons la responsabilité à de-

venir des moralement forts.

Nous aurons les hommes que nous formerons, compte tenu de la grâce divine qui, d'ailleurs, ne fait défaut à aucun homme, ni à aucun temps.

JEAN-MARIE BÉGIN, C.S.S.R.

(*Les Annales de la Bonne Sainte Anne de Beaupré*, avril 1959.)

Les faillites commerciales en 1958

LES faillites commerciales qui tombent sous les dispositions des lois de faillite et des liquidations ont diminué de 6.5% en 1958 (2,070 contre 2,213 en 1957) et leurs exigibilités non soldées, de près de 25% (\$60,011,000. contre \$79,862,000.). Le solde moyen par faillite est donc tombé de \$36,100. en 1957 à \$29,000.

Les faillites des établissements commerciaux ont baissé de 7.4% (859 contre 928); il y a eu diminution dans le cas des magasins de vêtements et de chaussures, de meubles et d'appareils, et augmentation dans celui des commerces de pièces d'automobile, de matériaux de construction et des quincailleries. Les faillites de la fabrication ont diminué de 366 à 341, en partie à cause des faillites moins nombreuses des établissements de produits alimentaires et de boissons. Celles des établissements de construction sont passées de 372 à 345, et celles des services de transport, de 109 à 89. Toutefois, il y a eu augmen-

tation des faillites dans les « services » (244 à 277).

Le chiffre estimatif des soldes exigibles a baissé de 35% dans le secteur de la construction et il a aussi diminué sensiblement dans les divisions du commerce, de la finance et des services d'utilité publique. Les soldes exigibles de la construction et il a aussi diminué sensiblement dans les divisions du commerce, de la finance et des services d'utilité publique. Les soldes exigibles de la fabrication ont baissé légèrement, tandis que ceux des services et du transport augmentaient.

Voici le nombre de faillites commerciales, par région, ainsi que les soldes exigibles: Québec, 1,331 et \$33,439,000. (1,359 et \$37,266,000. en 1957); Ontario, 534 et \$16,412,000. (630 et \$31,349,000.); Prairies, 99 et \$4,050,000. (113 et \$5,683,000.); Colombie canadienne, 72 et \$2,455,000. (57 et \$3,056,000.); provinces atlantiques, 34 et \$3,655,000. (54 et \$2,508,000.).

La production de véhicules automobiles

LA production de véhicules automobiles, en juillet, a augmenté à 34,278 (27,075 un an auparavant). Chaque mois, sauf mai, a marqué une avance sur un an auparavant et la production de janvier-juillet est passée de 241,076 à 277,208 voitures.

La production de voitures de tourisme, en juillet, a augmenté de 21,847 à 27,339 et celle de voitures utilitaires, de 5,228 à 6,939. La production de janvier à juillet de voitures de tourisme a augmenté de 204,529 à 227,769 et celle de voitures utilitaires, de 36,547 à 49,439.

Service de renseignements

LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS

Les commissaires de crédit ont une double fonction dans la Caisse populaire Desjardins. La première, c'est d'étudier les demandes d'emprunt des sociétaires, de les exaucer ou de les rejeter, après en avoir considéré les buts et les garanties morales et matérielles offertes. L'article 66 des Statuts généraux de la Caisse populaire définit cette première fonction de la commission de crédit, en ces termes : « La commission de crédit examine toutes les demandes de crédit, vérifie la solvabilité et les garanties morales et matérielles offertes, et se prononce à l'unanimité des membres présents sur leur admissibilité ou leur rejet. » La seconde fonction essentielle de la commission de crédit c'est de voir au remboursement des prêts : « Selon les termes mêmes des Statuts de la Caisse populaire, la commission de crédit doit voir à la rentrée des créances, à l'accomplissement fidèle des engagements pris par les sociétaires emprunteurs. »

Les commissaires de crédit n'ont pas fait tout leur devoir lorsqu'ils ont consenti les prêts ; ils ont aussi à se soucier de ce que les prêts faits se remboursent de façon régulière, selon les engagements pris par les emprunteurs. Ils ne peuvent pas croire qu'ils sont dispensés de remplir cette seconde fonction parce que les prêts qu'ils ont faits sont bien garantis et qu'ils sont sûrs que la Caisse populaire ne perdra jamais un sou. Ceux qui pensent ainsi ne sont certes pas au courant de la pensée du fondateur sur cette seconde fonction de la commission de crédit. Il a donné sa pensée de façon précise et explicite dans sa brochure sur la Caisse populaire. La voici, en ses propres termes : « Cette commission (de crédit) surveille avec soin les remboursements des prêts en stimulant sans cesse le gérant à faire entrer les versements dus. Jamais elle ne peut permettre à un emprunteur de faire preuve impunément de négligence, ou d'être en retard d'un seul jour, sans expliquer et justifier son inexactitude à faire honneur à ses engagements. C'est là un point très important, car laisser pénétrer de telles habitudes mauvaises serait commettre une faute grave et mettre en péril les intérêts mêmes de la société, sans compter que ce serait très mal au point de vue de l'emprunteur. En effet, ce serait l'inviter à l'insouciance, ce qui est toujours déplorable, mais aussi à se servir de l'argent destiné à faire honneur à sa signature, pour des frivolités ou des dépenses inutiles, comptant qu'il s'arrangera bien avec la Caisse qui se montre bon enfant et facile avec ceux qui lui doivent. À tout prix il faut éviter de créer une aussi fâcheuse impression ; fâcheuse autant pour le débiteur que pour la société puisque, dans les deux cas, elle ne peut manquer

de produire des embarras ou nuire à la bonne marche des opérations. Embarras pour l'emprunteur ; les dépenses inutiles qu'il aurait faites le mettront à la gêne pour payer son prêt. D'un autre côté, l'échéance, ainsi renvoyée à plus tard, pourrait fort bien tomber à un moment très difficile par suite d'autres circonstances fortuites. C'est la sagesse qui commande de ne jamais remettre au lendemain ce que l'on peut et doit faire aujourd'hui, ne sachant pas ce que l'avenir nous réserve.

« Ces négligences sont aussi de nature à nuire aux opérations de la Caisse. En effet, les fonds n'étant pas très abondants et les demandes de prêts nombreuses, il s'ensuit que la commission de crédit doit compter sur une extrême ponctualité dans les remboursements — à moins d'avis contraire — pour faire les prêts requis.

« Laisser les gens agir à leur guise serait se mettre dans l'impossibilité, dans une foule de cas, de pouvoir satisfaire tous les demandants, ce qui serait injuste pour ceux-là et ne manquerait pas de nuire à la société. Il faut tenir à aider le plus grand nombre possible de sociétaires, c'est là l'un des buts de la Caisse, et on y parvient par la ponctualité basée sur un système d'échéances bien réglées, les remboursements partiels et rapprochés étant toujours préférables pour la société comme pour les sociétaires emprunteurs.

« Mais nous tenons à le répéter, un emprunteur peut toujours compter sur la bienveillance de la Caisse représentée par la commission de crédit et le gérant, s'il a de bonnes raisons à donner pour excuser son retard ou son incapacité de payer. La Caisse ne traitera jamais personne avec rudesse ou une sévérité exagérée, du moment qu'on aura de bons motifs à faire valoir, car on comprend que des circonstances peuvent se produire où il est matériellement impossible de faire honneur à ses engagements malgré la meilleure volonté du monde.

« Il faut, autant que possible, fractionner les remboursements en cinq, dix ou vingt versements. Cela les rend plus faciles et fournit un roulement constant de fonds à la Caisse. »

C'est clair, c'est précis, c'est indiscutable : la commission de crédit doit suivre de près le remboursement des prêts et voir à ce que les emprunteurs respectent les engagements qu'ils ont pris, de façon à ce qu'ils se désendettent graduellement par la pratique soutenue de l'épargne.

C'est le sens du crédit mutuel qui concrétise l'idée de l'entraide mise à la base du progrès économique, social et moral des sociétaires.

Consultation légale

DE L'EXÉCUTION DE LA CAUSE DE DATATION EN PAIEMENT

Q. — *Quelle est la procédure à suivre lorsque la Caisse populaire se voit dans l'obligation de se prévaloir de la clause de dation en paiement inscrite au contrat hypothécaire ?*

R. — En premier lieu, à titre de précaution, il y a lieu de vérifier s'il n'y a aucun enregistrement subséquent à l'enregistrement de l'acte d'hypothèque, car dans l'affirmative, la Caisse peut être amenée parfois à des difficultés pour obtenir qu'un créancier hypothécaire subséquent consente à la radiation.

Le Conseil d'administration de la Caisse doit adopter une résolution déclarant sa volonté d'exercer les droits

lui résultant de cette clause et autorisant ses officiers à signer en son nom un acte de dation en paiement.

Le projet d'acte doit être alors rédigé et signé par la Caisse ainsi représentée. Il est présenté pour signature à l'emprunteur. (Il est sage d'avoir recours à un notaire chargé de mettre le débiteur en demeure de signer à son tour). Si cet emprunteur signe, l'affaire est terminée, et la Caisse devient propriétaire. S'il refuse, le notaire dresse un procès-verbal de la mise en demeure et de l'offre qu'il a faite à l'emprunteur d'un acte signé à l'avance par la Caisse, et il y a alors nécessité pour la Caisse de prendre une action pour se faire déclarer propriétaire et pour ordonner à l'emprunteur de quitter les lieux dans un délai à être fixé par la Cour, à défaut de

quoi il soit expulsé par main de justice.

Ce que je veux maintenant souligner, c'est que dans les deux cas, la Caisse accepte la propriété immobilière en parfait paiement. Le débiteur est donc libéré. Étant libérée, la Caisse peut vendre l'immeuble avec profit pour elle ou avec perte pour elle. De plus, la Caisse cesse d'être créancière, et l'emprunteur cesse d'être débiteur. Il en résulte que la Caisse ne peut pas envisager de garder une hypothèque sur un autre immeuble de l'emprunteur, car l'emprunteur ne lui doit plus rien. Une hypothèque ne peut pas demeurer lorsqu'aucune créance n'est due, et les mots « dation en paiement » veulent dire remettre un immeuble pour éteindre la créance.

LE CONSEILLER JURIDIQUE

Pour ou contre

« VOUS vivez dans une société intoxiquée par la littérature immorale. Sous le fallacieux prétexte de protéger la liberté de presse, on peut éditer et vendre une littérature immorale qui, par ses récits obscènes, ses photos provocantes, ses relations de crimes, de meurtres, de suicides et de vols, pourrit l'esprit et le cœur de nos populations. »

Il y a à peine un an que Son Éminence le cardinal Léger s'adressait en ces termes aux ligues du Sacré-Cœur, les assurant que la lutte ne faisait que commencer.

Vous, le papa, avez-vous pris votre place parmi les combattants ? Avez-vous définitivement fermé votre porte à la littérature mauvaise ? Avez-vous compris que c'est vous, d'abord, et pas un autre, qui devez protéger toute votre maisonnée contre un poison connu et condamné ?

Les évêques ont parlé . . . Pour un bon, un vrai catholique, il n'y a plus d'hésitation ; et moi, père,

si je ne sais pas obéir tout de suite, je me suis bien mal placé pour exiger l'obéissance de mes enfants.

Parce que de mauvais journaux sont disparus, il ne faut pas s'arrêter d'être vigilants : notre foyer reste toujours à défendre et ce n'est pas chez nous que doivent être déposés les déchets.

C'est aujourd'hui que je dois m'atteler à cette besogne.

Et c'est moi qui dois la faire, chez nous.

Personne d'autre ne prendra ma place, si je prends toute la mienne.

John Foster Dulles, fils et petit-fils de ministres presbytériens, qui a été toute sa vie une sorte de missionnaire laïc du culte presbytérien, a pourtant donné à l'Église un de ses fils, converti au catholicisme, et devenu jésuite.

Le jour de l'ordination de ce fils, John Avery, M. Dulles déclarait : « Je me sens très heu-

reux de savoir que mon fils a trouvé une foi et une satisfaction dans cette foi. J'ai trois enfants qui sont tous religieux et pratiquants. Ils ont, chacun de leur façon, trouvé une communion avec Dieu, et de cela je suis fort heureux. »

Puissiez-vous pouvoir vous rendre le même témoignage, après avoir accepté toutes vos responsabilités. Le temps n'est plus à l'agitation mais à l'action.

Qui, parmi vous, risquera d'éviter honteusement la bataille ?

Fermons la porte à la mauvaise littérature.

Protégeons notre famille.

Établissons une communion avec Dieu. Et nous aussi, de cela, nous serons heureux.

JOS. TURMEL

◆ ◆ ◆

« Il est plus aisé de se taire tout à fait que de ne point trop parler. »

— (Imitation)

LES

10

COMMANDEMENTS

du sociétaire

- ▼ 1^o Ta part sociale, acquitteras par versements ou au comptant.
- ▼ 2^o Le gaspillage, éviteras en déposant régulièrement.
- ▼ 3^o À ton avenir, penseras, Et te montreras prévoyant.
- ▼ 4^o Des fonds toujours, garderas pour honorer tes « ordres de paiement ».
- ▼ 5^o Le but de ton emprunt, déclareras à la commission de crédit franchement.
- ▼ 6^o Tes remises, effectueras sur ton prêt ponctuellement.
- ▼ 7^o De nouveaux membres, recruteras comme sociétaires constamment.
- ▼ 8^o Aux progrès de ta Caisse, veilleras avec zèle et désintéressement.
- ▼ 9^o Aux assemblées, assisteras et parleras à bon escient.
- ▼ 10^o La préférence, accorderas, à ta Caisse constamment.

